



Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 15 juin 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 26 juin 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 juin 2018

### FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Anne BAUDOUIN à Sylvie DEBOEUF, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Marie-Chantal GARENNE à Yvonne VACKER, Agnès JARRY à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Florent SIMMONET, Guillaume JUIN à Yamina BOUDAHMANI, Rabah LAICHOIR à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD à Jean-Claude FRADIN, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Rose-Marie NIETO à Michel PAILLEY, René PACAULT à Michel PANIER, Stéphane PIERRON à Bruno JUGE, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Sylvette RIMBAUD à Eric PERSAIS, Dominique SIX à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marc THEBAULT à Jacqueline LEFEBVRE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain PIVETEAU, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Marc THEBAULT

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Jacqueline LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20180625-C27-06-2018-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception préfecture : 28/06/2018

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2018**

### **FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement relève d'une volonté d'informer le Conseil d'Agglomération de la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement ;
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements ;

Actuellement, la CAN dispose de 5 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24 500 M€ ;
- 1- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4 800 M€ sur la période 2017-2020 ;
- 2- AP/CP « Programme d'appui communautaire au territoire » d'un montant de 6 000 M€ sur la période d'engagement 2017-2018 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2021 ;
- 3- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13 000 M€ sur la période 2017-2021 ;
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy » pour un montant de 20 000 M€ sur la période 2017-2021.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération qui doit adopter chaque délibération afin de :

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180625-C27-06-2018-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018
--

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- Approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération,

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Créer l'autorisation de programme et crédits de paiement suivants :
- « Programme d'Appui Communautaire n°2 » pour un montant de 6 000 000 € sur la période 2018-2020 ;
- Approuver la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe 1.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20180625-C27-06-2018-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018
--